



**Que savons-nous de la pauvreté et des inégalités en France aujourd'hui ?**

*Alors même que l'égalité en est un principe constitutionnel, la France n'échappe pas à la progression des inégalités qui a touché la plupart des pays de l'OCDE.*

*Qu'il s'agisse des inégalités de patrimoine, de santé, scolaires, territoriales, ou bien encore entre les hommes et les femmes... les écarts ne se réduisent pas.*

*Sans prétendre à l'exhaustivité, ce numéro de Questions de Société tente de savoir qui est pauvre aujourd'hui en France, et essaie de comprendre l'état des inégalités dans plusieurs domaines de la société française.*

## **Inégalités tous concernés**

# Sommaire

- 
- 3** Présentation
- 4** Lexique et définitions
- 5** « Qui est pauvre en France ? »
- 6 à 8** Précarité et accès au savoir. Interview de Mme JACOB
- 9** Les inégalités de santé
- 10** COP 22 et pauvreté
- 11** Et les femmes ? La pauvreté est sexiste également
- 13** La question des minima sociaux
- 13 et 14** Le revenu minimum de base
- 15** Pour aller plus loin

**L**e sujet de la pauvreté et des inégalités est invisible dans les médias et les discours politiques, les injustices et les inégalités croissantes ne suscitent pas le même vent de révolte ou d'indignation que d'autres questions sociétales.

Pourtant la question de la pauvreté et des inégalités devrait être au cœur des débats car en ne s'attaquant pas au problème des inégalités, c'est le tissu social qui est affaibli et la croissance économique à long terme compromise.

L'UNSA Éducation est concernée par ces questions. Il est urgent de faire bouger les choses, dans l'esprit de plus de justice sociale. Notre devise Liberté Égalité Fraternité ne sera plus crédible si nous laissons au bord du chemin une part importante de la population. Dans le domaine économique, les inégalités freinent la croissance, les intérêts bien compris de notre pays rejoignent notre idéal, une société plus juste.

Ce numéro de *Questions de Société* tente, sans prétendre à l'exhaustivité, à l'heure où les plus pauvres sont stigmatisés comme autant de profiteurs, voire de tricheurs, de comprendre comment est mesurée la pauvreté en France, de savoir si elle concerne indifféremment les hommes et les femmes, de s'intéresser aux inégalités face à la santé et aux savoirs, et de rappeler que nous devrions être protégés par un modèle social, à égalité.

## Lexique et définitions

**D**e quoi parle-t-on lorsqu'on parle d'équité ? Est-ce la même chose que l'égalité ? Qu'est-ce que l'égalité des chances ? Une utopie, un objectif politique crédible ? Inégalité sociale et discrimination sont-elles toujours associées ?

**Équité** : selon Denis Meuret, la notion d'équité introduit une nuance à celle d'égalité. L'équité désignerait qui devrait être traité de la même manière. Elle repose sur une prise de position quant à savoir qui est semblable à qui.

**Égalité des chances** : principe stipulant que tous les individus d'une société donnée doivent disposer au départ des mêmes possibilités d'accès à toutes les situations. C'est au XXe siècle qu'apparaît le principe d'égalité des chances, à la place du principe d'égalité d'accès. Ce principe considère tous les individus comme étant égaux, et donc comme ayant tous le même droit à la réussite scolaire. Dans les faits, ce principe rend légitime la compétition. À l'égalité des chances certains préfèrent l'égalité des résultats : donner les mêmes chances à tous, c'est bien, mais pour ceux qui n'y arrivent pas, c'est la misère, inacceptable. Pour d'autres, les inégalités sont telles en France qu'il devient absurde et cynique de parler d'égalité des chances, c'est à l'égalité des droits qu'il faut travailler.

Selon l'Observatoire des inégalités, une **inégalité sociale** correspond à une différence de situation des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc.) ou de pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc.) qui peuvent être classées hiérarchiquement.

**Discrimination** : fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne. Les discriminations produisent des inégalités, mais les inégalités ne sont pas uniquement la conséquence de discriminations.

*« Le défi de nos sociétés est de lutter à la fois contre les discriminations et les inégalités sociales, avec les outils du droit contre les discriminations, et des politiques économiques et sociales contre les inégalités. »*

## « Qui est pauvre en France ? »

**E**n septembre 2016, l'INSEE nous indiquait qu'en dix ans en France, plus d'un million de personnes avaient basculé sous le seuil de pauvreté. Un tournant dans notre histoire puisque la pauvreté n'avait cessé de baisser des années 1970 au milieu des années 1990.

Selon les chiffres de l'INSEE, une personne est considérée comme pauvre en France lorsque ses revenus atteignent le seuil de 60 % du revenu médian. En 2014, ce revenu médian s'établissait à 1 679 euros mensuels pour une personne seule.

Si l'INSEE choisit l'indicateur de 60%, d'autres organismes calculent sur la base de 40% ou 50%.

Par conséquent, selon que l'on fixe le seuil à 40%, 50%, 60% du revenu médian, la France compte entre 5 et 8,8 millions de pauvres.

Mais quelque soit le seuil retenu, au cours des dix dernières années (2004-2014), le taux de pauvreté s'est élevé de 1,2 point ! Concrètement, ce sont un million de personnes en plus qui touchent moins de 840 ou de 1 008 euros par mois, quand le smic lui s'élève à 1 150 euros mensuel !

**Les jeunes adultes** (20 à 29 ans) représentent 16 % des personnes pauvres.

Il s'agit souvent de jeunes peu qualifiés, en difficulté d'insertion sur le marché du travail, au chômage et mal indemnisés.

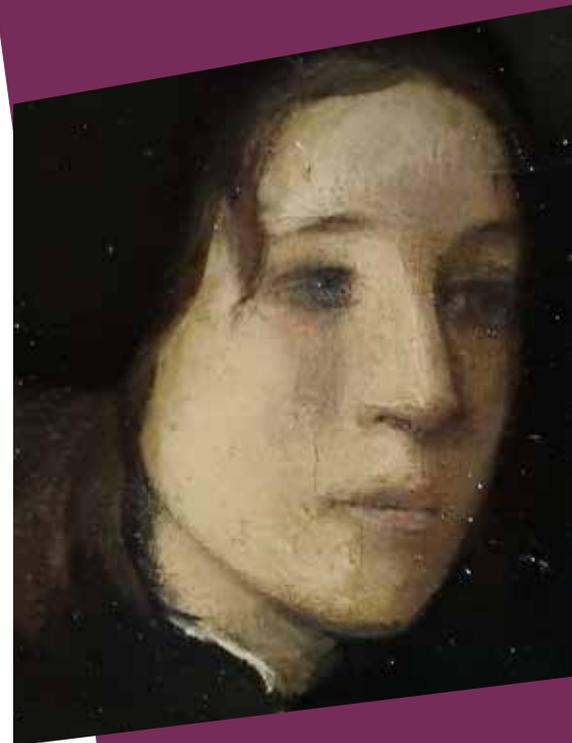
**Les plus de 60 ans** sont moins souvent concernés. 3,3% d'entre eux sont pauvres et ils représentent un dixième du total des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le chiffre paraît faible mais leur

situation n'en est pas moins grave : une partie de ces personnes, notamment en milieu rural, survivent avec de très bas revenus et il est très peu probable que leur situation évolue, contrairement à celle des plus jeunes.

1,8 million de pauvres sont **des enfants et des adolescents** : ces enfants sont pauvres parce que leurs parents disposent de revenus insuffisants, notamment du fait du chômage, de bas salaires et du morcellement des temps de travail.

**Les familles monoparentales**, le plus souvent constituées d'une mère isolée, sont parmi les plus touchés. Les couples sans enfants sont en revanche moins concernés (6,7 %). Les personnes vivant en couple, avec ou sans enfants, sont les moins touchées par la pauvreté.

**Inactifs et chômeurs** représentent à eux seuls 60 % des personnes pauvres.



Si la pauvreté est une question de revenus, c'est aussi une question de conditions de vie. Être pauvre, c'est être victime de privations matérielles, c'est subir au moins huit restrictions sur les vingt-sept répertoriées par l'INSEE.

Comme ne pas pouvoir acheter régulièrement de la viande, ne pas pouvoir prendre un repas au moins une journée, ni partir en vacances une semaine par an, ne pas pouvoir équilibrer son budget à cause de revenus insuffisants, ou ne pas pouvoir payer son loyer, des factures.

Source Observatoire des inégalités

## Précarité et accès au savoir



### Interview de Véronique Jacob

**L**e groupe Gallimard est une des plus importantes maisons d'édition en France, notamment en ce qui concerne la littérature du 20<sup>e</sup> siècle et contemporaine.

Véronique Jacob, responsable éditoriale aux Éditions Gallimard (« La Bibliothèque Gallimard », « Folioplus classiques », « Folio+Collège ») depuis 1997, a eu le souci de penser l'accès à la littérature dans une démarche la plus pédagogique possible.

L'accès à la culture en général et au livre en particulier est un enjeu de taille. Le dernier rapport du CNECSCO de septembre 2016, constate que l'école française est l'une des plus inégalitaires de l'OCDE.

Les livres sont rares dans certains milieux. D'après les données de l'Insee de 2014, 70 % des ouvriers n'ont lu aucun livre sur une année, contre 20 % des cadres supérieurs.

*Le milieu socio-économique dont sont issus les élèves est donc extrêmement déterminant dans l'accès à la lecture. L'école est parfois le seul lieu qui permet de familiariser les jeunes à l'objet livre.*

**UNSA Éducation : Comment expliqueriez-vous ces chiffres ? Comment les éditions Gallimard prennent-elles en compte le fait que le livre est un objet qu'on n'achète pas ou peu dans certains milieux parce que c'est trop cher ou parce que cela ne fait pas partie des priorités ?**

**V.J :** Je suis partagée sur le sujet, à savoir qu'on dit qu'on ne lit pas de livres.

En effet, on assimile trop souvent le livre à la littérature générale. Plus grossièrement, le livre serait en quelque sorte l'équivalent du prix Goncourt. Les élèves ont intégré cela à leur manière et s'autocensurent en disant qu'ils ne lisent pas alors qu'ils dévorent des bandes dessinées ou des mangas ! De la même façon chez les adultes qui ont des livres pratiques, dans leur cuisine par exemple, et qui répondront pourtant qu'ils ne sont pas lecteurs...

Il faut donc peut-être se méfier de ce type de données.

Par ailleurs, je suis également très partagée, et parce que j'ai beaucoup eu à y répondre, sur le prix du livre.

Il faut être conscient que ce que l'on donne ou ce que l'on brade perd de sa valeur symbolique. Et pour moi, un livre a une grande valeur symbolique.

Méfions-nous de conclure trop vite sur le fait que les livres sont trop chers ou bien que ce serait tellement mieux si les livres étaient gratuits. Je ne le crois pas. C'est bien aussi de faire l'effort d'aller vers un objet, c'est comme ça qu'on crée aussi du désir.

Cela dit, on a été très attentif en créant la collection « Folio+ Collège », à cette question. On a simplifié toutes les catégories de prix à 2,90 euros sur tout ce qui était dans le domaine public.

**UNSA Éducation : Comment fait-on donc pour donner envie d'acheter des livres ? Pensez-vous que la création de votre collection, qui se veut adaptée aux jeunes lecteurs, notamment à l'aide d'infographies, peut permettre de rendre plus accessibles les « classiques » aux collégiens et, en particulier, à ceux des milieux les plus défavorisés, ou ceux dont les parents lisent peu ?**

**V.J :** Il faut compter sur la magie de la rencontre avec le livre.

Le soin que nous prenons à faire une belle couverture, une maquette aérée participe à ce qui devrait déclencher l'envie de lire ou l'envie de posséder des livres.

Ensuite, c'est un billard à plusieurs bandes : le professeur qui incarne la littérature en classe et qui conduit les élèves à aller vers le livre et la lecture, le fait à l'intérieur de sa propre maison. On peut voir ses parents lire, ce qui va susciter l'envie de faire partie du clan de ceux qui possèdent des livres, qui les collectionnent ou qui mettent de l'argent de côté pour aller en acheter un de temps en temps, qui sont abonnés à la bibliothèque et qui y vont chaque semaine...

Tous ces acteurs sont partie prenante de cette même histoire vers la littérature.

Il faut être très exigeant pour rompre les inégalités. Quand j'étais professeur de français en collège, un inspecteur m'avait dit qu'il fallait se mettre à la portée des élèves mais pas à leur niveau : c'est une ligne directrice à ne pas oublier et c'est toute la difficulté de la pédagogie.

**UNSA Éducation : Comment faire en sorte d'amener les jeunes à se décomplexer par rapport à l'objet livre ? Comment leur faire prendre conscience que la littérature ne s'arrête pas forcément au 18e siècle ?**

**V.J :** Encore une fois, il faut compter sur le miracle de la rencontre : classe, amis, hasard d'une découverte qui fait tout basculer. Il existe tout un tas de chemins qui mènent à la littérature et il faut mettre toutes les chances de son côté pour y parvenir.

Cependant, il ne faut pas trop s'angoisser par rapport à cela et ne pas faire de la lecture un impératif catégorique. Même si je pense qu'on est beaucoup mieux avec les livres que sans, on peut construire sa vie autrement, ou arriver à la lecture plus tard que dans le temps scolaire.

L'enseignant a une part très importante dans cette perspective. Je me souviens très bien de mes professeurs de français, depuis la sixième, qui ont fait émerger quelque chose en moi. Cela a ouvert l'imaginaire que j'avais envie de remplir avec des livres.

Les professeurs sont des médiateurs entre la littérature et les élèves.

Ce qui nous a également beaucoup aidé en tant qu'éditeurs, c'est le développement de la littérature jeunesse.

Les livres jeunesse produisent des beautés, et d'ailleurs, quand on a créé la collection *La bibliothèque Gallimard* en 1998, la couverture a été une révolution pour essayer d'être le truchement entre le lecteur de littérature jeunesse et un lecteur de littérature tout court.

La question des notes de bas de page a également été une préoccupation. Nous les avons allégées au maximum pour ne pas décourager les jeunes lecteurs, et parce qu'on apprend du vocabulaire par contextualisation. Les notes peuvent avoir tendance à fermer le sens et l'imaginaire, nous essayons d'aiguiser leur curiosité.

Et enfin, l'importance des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires qui peuvent rapprocher des matières qui semblent dos à dos. J'ai un exemple de professeur de français qui travaille avec le professeur de sport et d'histoire-géographie sur un projet commun qui est l'Argentine. L'un l'étudie par la littérature et l'autre par le biais du foot, donc tout ça s'enrichit et s'entrecroise. Cela montre aux élèves que la littérature est partout et peut parler de tout. C'est une façon moderne de se servir du quotidien des élèves, de l'exhausser et de le porter plus haut. Se dire qu'il y a toujours une façon de rattraper les élèves qui ont l'air très loin de la littérature : c'est la pédagogie du détour, vous apprenez en vous amusant.

**UNSA Éducation : Pensez-vous qu'il est important de susciter l'envie de lire des ouvrages classiques à une époque où la concurrence en matière de littérature jeunesse est particulièrement abondante et de plus en plus de qualité?**

**V.J :** Nous avons, dans notre collection, des classiques mais aussi du contemporain. Nous avons publié, dans *La bibliothèque Gallimard*, une bande dessinée, de la science fiction aussi. Il ne s'agit pas de désacraliser la littérature patrimoniale, car on doit se reconnaître dans cette littérature commune, comme un socle commun qui est à installer. L'école doit continuer à jouer son rôle pour créer cette culture commune et il faut que ça se mélange avec d'autres choses, à côté de Montesquieu, des auteurs vivants comme Maylis de Kerangal, Hélène Grémillon ou François-Henri Désérable.

Notre mission en tant qu'éditeur est de mettre à disposition du patrimoine classique, et la littérature trouve ses sources, ses emprunts, ses têtes de turc même dans des œuvres qui précèdent : le contemporain et le classique dialoguent ensemble et se répondent !

Puis, l'édition de jeunesse a été pour nous un guide précieux, nous présentons des livres de façon à ce qu'ils ne soient pas scolaires. La collection est d'ailleurs très belle, l'objet par lui-même est important dans un monde où il y a une grande sollicitation par l'image ou la couleur.

**UNSA Éducation : Tout le monde a accès à Internet. Est-ce que le numérique n'est pas une manière de se réappropriier le livre sous une autre forme, une forme augmentée ? Y avez-vous réfléchi ? Ne serait-ce pas favoriser un accès plus large à la culture de tous les milieux ?**

**V.J :** Sur la culture du numérique et de la lecture, j'ai fait un essai, il y a deux ans qui s'appelait Folio+Vidéo. Nous avons été sollicités par la production de « *Scènes de ménages* » et nous nous étions associés à eux. Ils avaient mis à notre disposition leurs comédiens et nous devions monter de petits spots pédagogiques de 40 secondes sur des textes littéraires. On a fait ainsi *Candide*, *Les Fleurs du mal*... Il y avait 50 vidéos par texte qui expliquaient ce que vous veniez de lire ou l'ensemble de la lecture, une sorte donc de lecture augmentée. Nous étions très contents du résultat final. On y avait accès sur toutes les plateformes à 2,99 euros.

Cela a été une formidable opération de communication, la presse a dit que c'était merveilleux, mais ce n'est tellement pas dans les mœurs que cela n'a pas du tout fonctionné. Il n'y a eu que très peu de ventes.

Un livre reste un objet unique, inimitable, magique, c'est un objet à soi, il y a un rapport presque sensuel avec le livre ce qui n'est pas le cas avec une tablette. Mais tous nos fonds sont numérisés, et c'est très utile pour ce qu'on appelle la « *lecture nomade* ».

Et puis j'aime bien cette formule d'Alain Gründ : « *un livre, ça ne tombe jamais en panne !* ».

Par contre, il y a une concurrence dans le temps évidente car une journée n'est pas extensible. Les usages se cumulent mais ne substituent pas les uns aux autres. Et je prends un pari : le livre continuera longtemps à être le meilleur compagnon de nos jours et de nos nuits !

# Les inégalités de santé



Le préambule de la Constitution déclare que « *la nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs la protection de la santé* ».

Or l'accroissement des situations de renoncement ou de refus de soins, les difficultés d'accès à la protection sociale, le coût accru des soins notamment du fait des dépassements d'honoraires rendent la jouissance de ces droits de moins en moins effective.

En 2013, Médecins du monde publiait un baromètre sur l'accès aux soins, dans lequel on pouvait lire que 33% des personnes interrogées déclaraient avoir renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières.

En outre, l'étude montre qu'un patient sur quatre dans son parcours de soins vient se soigner trop tardivement, deux tiers des enfants de moins de 7 ans ne sont pas à jour dans leurs vaccinations, de nombreuses femmes enceintes n'ont pas accès aux soins prénataux et des patients n'ont aucune couverture maladie.

Si on prend comme exemple les troubles de vue et d'audition pour les enfants, sans prise en charge rapide ils génèrent fatigue, baisse de l'attention et des troubles associés ce qui nuit aux apprentissages.

En mars 2014, le Défenseur des droits remettait au premier ministre un rapport qui démontrait que le droit à la santé, était couvert en principe par divers dispositifs visant à garantir un accès universel aux soins à des publics fragilisés ou précaires : la couverture maladie universelle (CMU), la CMU-Complémentaire (CMU-C), l'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complé-

mentaire (ACS) et enfin l'Aide médicale d'État (AME).

Or, il ressort que la complexité d'accès à ces dispositifs et/ou du maintien de l'ouverture des droits se traduit par un renoncement des personnes à faire valoir leur droit.

De plus, certains professionnels de santé refusent l'accès au système de soins à des bénéficiaires de ces dispositifs. Ces pratiques ne sont certes pas généralisées mais sont récurrentes (comme le démontrent de nombreuses enquêtes).

À partir de là, le défenseur des droits a émis 12 propositions. Les deux premières visant à simplifier l'accès au droit pour les personnes !

À cela s'ajoute que l'offre de santé reste inégale selon les territoires. On compte quatre médecins pour 1 000 habitants en Île-de-France contre 2,6 en Picardie.

Par ailleurs, dans le rapport « *Grande pauvreté et réussite scolaire* » de mai 2015, J.P. Delahaye constate « *une santé scolaire et un service social en faveur des élèves particulièrement sollicités* » et il préconise de « *prendre toutes les mesures nécessaires pour revaloriser le métier de médecin de l'Éducation nationale et le rendre ainsi plus attractif* ».

Dans l'ouvrage « *Que faire contre les inégalités ?* », Pierre Volovitch rappelle qu'agir sur les conditions de vie contribuerait à diminuer les inégalités sociales de santé. Mais aussi : poursuivre l'effort en matière de prévention dans le domaine de la santé, lutter contre les déserts médicaux. En termes de soins, favoriser le travail en équipe de soignants, renforcer les liens entre les institutions administratives et les médecins, pratiquer une médecine de suivi des patients plutôt qu'à l'acte.

Plus radicalement : restaurer le niveau de couverture de base de l'assurance maladie.

# COP 22 : Quels moyens pour les pays pauvres ?



196 pays et quelques 20 000 participants ont travaillé pendant deux semaines sur la mise en œuvre des accords de Paris\* à Marrakech (Maroc). Mais quel bilan peut-on dresser de la COP 22 en ce qui concerne les pays les plus en difficulté ?

Alors qu'elle s'est tenue dans un contexte particulier de « trumpéfaction » et d'inquiétude, suite aux résultats des élections américaines, la COP 22 a rappelé l'importance d'agir en faveur du développement durable surtout en ce qui concerne les pays du Sud.

Ces pays souffrent plus durement des changements climatiques, alors que, paradoxalement, ils émettent pour le moment le moins de gaz à effet de serre.

Si rien n'est fait, les conséquences sont d'autant plus préoccupantes qu'à moyen terme, elles risquent de les fragiliser davantage économiquement et socialement.

Cependant, si tout le monde s'entend sur la nécessité d'agir rapidement, la répartition du fonds climat suscite pourtant de nombreux débats.

Ce fonds, financé par les pays développés, sert aux projets visant à la fois à la réduction des émissions de gaz, mais aussi, à l'adaptation des populations des pays les plus vulnérables face aux impacts du dérèglement climatique.

Pour l'instant, la répartition de ce fonds est très déséquilibrée, seulement 16 % en 2013 et 2014 ont été consacrés à l'ajustement aux effets de réchauffement climatique, le reste étant consacré à la réduction des émissions de gaz.

Or, les pays en développement dénoncent cette répartition qui devrait être davantage consacrée à la vulnérabilité des écosystèmes et des populations déjà touchées par le dérèglement climatique.

Pour autant, les pays riches n'ont pas accédé à cette requête et seulement 20% des dons octroyés le seront pour l'adaptation.

Pour l'Unsa Éducation, il faut développer une réflexion globale sur le développement durable. Elle doit se faire au regard des besoins exprimés par tous les pays, notamment les plus fragilisés, dont les populations sont le plus affectées par les changements climatiques. Mais les financements doivent être à la mesure des ambitions affichées : la perspective d'un avenir meilleur pour les générations futures.

\* ayant pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique à une hausse climatique de 2°C pour 2100 et à diminuer les émissions mondiales de 40% à 70% d'ici à 2050.



# Et les femmes ? La pauvreté est sexiste également !

**C**hristophe Barbier responsable éditorial de *L'Express* affirmait en janvier 2016, que les entreprises auraient « beaucoup de mal à encaisser » l'application d'un salaire égal à travail égal. Pourtant, ce principe n'est pas qu'une exigence morale : c'est aussi une obligation légale, que les entreprises le veuillent ou non !

**Des propos d'autant plus choquants que plusieurs organismes ont constaté dernièrement que la pauvreté durable, touche de plus en plus les femmes seules avec enfant(s) qui perçoivent un faible salaire !**



Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté féminin était de 8,2 % en 2011, tous âges confondus, contre 7,7 % pour les hommes.

Le taux de pauvreté chez les femmes est donc supérieur à celui des hommes. On compte près de 2,6 millions de femmes et 2,3 millions d'hommes pauvres, au seuil de 50 % du revenu médian.

Il y a deux fois plus de femmes pauvres que d'hommes après 75 ans ! Nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi, et perçoivent des pensions très faibles, ou le minimum vieillesse.



L'écart est aussi important pour la tranche d'âge 25-34 ans: il s'agit souvent de mères célibataires qui perçoivent une allocation ou un salaire à temps partiel. Avant 18 ans, les femmes sont un peu moins nombreuses à être pauvres que les hommes. Les filles poursuivent plus longtemps leurs études que les garçons. Le taux de pauvreté est proche à cet âge pour les deux sexes.

Un rapport du Conseil Économique et Social de février 2013, montrait qu'une des conséquences est un renoncement aux soins pour raisons financières: 18,5% des femmes ne se soignent pas faute d'argent, contre 12,3% des hommes.

Elles ne recourent pas aux examens de dépistage, notamment du cancer et, en dépit de l'instauration de la CMU-C. Elles sont également plus vulnérables en matière de santé au travail : les troubles musculo-squelettiques (TMS) les concernent à 58 % avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes. Elles sont également plus exposées que les hommes aux risques psychosociaux au travail : 28,2% contre 19,6%.

Le risque de précarité est encore accru pour les femmes élevant seules les enfants. « Dans neuf cas sur dix, les familles monoparentales sont constituées de femmes, pour lesquelles les contraintes liées à l'articulation vie professionnelle/vie familiale sont plus lourdes ».

« Une mère sur trois, vivant seule avec ses enfants, vit sous le seuil de pauvreté ».

Ces familles sont moins bien logées que les autres, note le CESE. Plus souvent au chômage que les mères en couple, les mères isolées forment « le gros bataillon des femmes ayant un emploi à temps partiel subi ». Leur taux de pauvreté a ainsi augmenté de 4 points entre 2001 et 2010, passant de 28% à 32%, alors qu'il s'est accru de moins d'un point pour l'ensemble de la population pendant la période.

Il est urgent de changer la donne : une approche transversale et interministérielle qui prend en considération toutes les étapes de la vie (petite enfance, orientation scolaire, emploi...) est indispensable !

# La question des minima sociaux

**L'**association ATD quart monde a lancé une campagne intitulée : « combattre la pauvreté c'est combattre les préjugés » en complément du livre « en finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté ».

Quotidiennement des idées fausses sont assénées comme des évidences et alimentent les programmes de certains candidats à l'élection présidentielle. Ce sont les préjugés concernant les minima sociaux qui reviennent le plus régulièrement : « le montant des aides sociales pourrait dans certains cas atteindre, voire dépasser, le salaire minimal. ».

Cette affirmation est **fausse** : on ne peut pas tout cumuler. Par exemple, dans le calcul du RSA, outre les revenus du travail, les pensions alimentaires, rentes, indemnités de chômage ou allocations familiales sont prises en compte.

Il existe actuellement dix minima sociaux, qui ne sont pas destinés aux mêmes catégories de population : travailleurs pauvres, personnes âgées, handicapées, etc.

Au total, 4,8 millions de personnes touchent ces allocations qui permettent d'assurer un minimum de ressources pour vivre.

Prévu dans la feuille de route 2015-2017 du plan pauvreté, un groupe de travail sur l'amélioration des minima sociaux a été lancé fin 2015 sous le pilotage de l'ancien député Christophe.

Le but de ce travail ? La lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'équité de ces prestations, simplifier et favoriser l'accès aux droits, renforcer leur efficacité.

Selon le collectif Alerte plusieurs propositions allaient dans le bon sens dont :

- l'ouverture du RSA dès 18 ans, indispensable pour mieux répondre à la pauvreté qui touche près d'un jeune sur quatre ;
- la simplification des démarches administratives permettant un accès plus facile aux droits dans un contexte où le non-recours est toujours évalué à 30 % en moyenne pour les différents minima sociaux ;
- la prévisibilité des minima sociaux versés, avec un montant fixe sur une période de trois mois, comme c'est le cas pour la prime d'activité, favorisant une meilleure anticipation budgétaire des ménages.

Le collectif demandait que soit rassemblé rapidement l'ensemble des minima sociaux en une couverture commune, dans l'esprit de ce que préconise le rapport.

Alors que mi-septembre dernier, le premier ministre défendait le principe de cette fusion, l'exécutif a simplement annoncé une simplification du système.

L'UNSA Éducation est favorable à des dispositifs lisibles, efficaces et justes pour lutter contre la pauvreté.

# Le revenu minimum de base

**L**a question d'un revenu de base est au cœur du débat public. Benoît Hamon et Nathalie Kosciusko-Morizet ont choisi d'en faire un marqueur dans la primaire de la gauche et de la droite. Un rapport sénatorial a été publié à l'automne sur le sujet, Christophe Sirugue en a publié un au printemps dernier... En outre le Conseil départemental de la Gironde a annoncé fin septembre 2016 être candidate pour tester le revenu de base.



C'est à Thomas Paine, anglais de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on doit l'idée du « *revenu de base* ». Critique de la propriété foncière au nom du droit naturel que détiennent tous les hommes sur la terre, Thomas Paine imagine une indemnisation versée à tous, et financée par une taxe applicable aux propriétaires.

Aujourd'hui, appelée revenu universel de base, ou revenu d'existence, ou encore revenu universel, l'idée d'une allocation universelle d'un montant suffisant pour couvrir

les besoins essentiels de chaque citoyen sans formalités ni conditions est donc largement débattue.

Cette allocation pourrait être versée selon les choix de ses partisans : dès la naissance et tout au long de la vie, ou alors à partir d'un âge donné.

Cette idée trouve de l'audience autant auprès de certains libéraux, qui y voient le moyen de limiter drastiquement la

protection sociale, que d'anticapitalistes pour qui c'est au contraire une étape supplémentaire vers la socialisation des revenus.

Ces détracteurs sont également de tous bords. Robert Castel, sociologue du travail, voyait dans le revenu de base une « *mauvaise utopie* » car d'un montant trop faible, il risquait de permettre la rémunération à moindre coût des salariés « *déjà partiellement rémunérés par un médiocre revenu de subsistance* ». D'autres y voient la généralisation de l'assistanat.



Pour Jeremy Rifkin, économiste américain, le revenu universel est une réponse à la « *destruction massive d'emplois que la robotisation et la numérisation sont en passe de provoquer* ». Il est donc nécessaire aujourd'hui de séparer les revenus du travail. Le revenu universel de base constitue alors une véritable reconnaissance d'autres valeurs que le capitalisme ne reconnaît pas comme le travail associatif, l'engagement...

Pour Bernard Maris, le revenu d'existence faisait partie d'une « *utopie salutaire* », qui nous oblige à réfléchir à cette question : serions-nous capables de faire société sans le travail ? Pour lui, « *le revenu d'existence est, tout simplement, un droit à l'autonomie.* ».

### Comment serait-il financé ?

Le magazine Alternatives économiques écrivait qu'« *un revenu universel à 500 euros par mois (le montant du RSA est actuellement de 535 euros par mois pour une personne seule sans enfant), représenterait en France 400 milliards d'euros par an, soit 18 % du PIB. Si on veut placer la barre à 1 000 euros, on double la mise et il faudrait mobiliser pour cela 36 % du PIB...* ».

Le revenu minimum de base ne saurait cependant remplacer la protection sociale essentielle pour éviter de tomber dans l'extrême pauvreté.



### Et ailleurs dans le monde ?

En Suisse, les députés ont été amenés à se prononcer en septembre 2015 sur une proposition d'initiative populaire concernant l'instauration d'un revenu universel pour chaque citoyen : 2.500 francs suisses mensuels pour un adulte, 625 francs par enfant. La proposition a été rejetée cependant.

Hormis en Alaska, avec le Permanent fund qui permet de redistribuer également entre tous les citoyens les revenus de la rente minière et pétrolière, le revenu universel n'a jamais été mis en œuvre.

En 2013, la chercheuse Evelyn Forget, qui en a analysé les résultats, a constaté les effets positifs de cette mesure comme la baisse notable des hospitalisations et une augmentation des jeunes à poursuivre des études après le lycée. L'effet sur la « désincitation » au travail a été très faible.

# Pour aller plus loin

- Le site de l'**UNSA Éducation** rubrique « **Égalités** » et également le numéro 25 de **Questions d'Éduc.** « **Grande pauvreté et réussite éducative** ».  
<http://www.unsa-education.com>
- Le manifeste « **Oxygène(s)** » pour une nouvelle société éducative et solidaire :  
<http://www.unsa-education.com/spip.php?article2404>
- Le site de l'**Observatoire des inégalités** que nous remercions car il a été une mine d'informations pour la rédaction des articles de ce « Questions de **Société** ».  
<http://inegalites.fr>
- **ATD Quart Monde** : leur site et également l'ouvrage « *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* ».  
<http://atd-quartmonde.org>
- Les rapports du **défenseur des droits**.  
<http://www.defenseurdesdroits.fr>
- L'ouvrage « **Que faire contre les inégalités ?** » : des propositions concrètes De la fiscalité à l'école, en passant par l'accès au logement et aux soins, les outils existent pour réduire les inégalités. Observatoire des inégalités 2016, 118 p.
- « **Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous** » Rapport de Jean-Paul DELAHAYE - IGEN - mai 2015
- « **Une école de la réussite pour tous** ». Rapport de Marie – Aleth Gard- CESE
- Le site des « **Décodeurs** » du **Monde** qui nous a été précieux pour démêler le vrai du faux !  
<http://decodeurs.blog.lemonde.fr>
- En pod cast : **Émission La Grande Table- Le travail et la rente-** février 2016  
**Émission Les matins de France Culture** : « *Qu'est ce qu'un impôt juste ?* »
- François Dubet (directeur de publication), « **Inégalités et justice sociale** », édition La Découverte 2014
- Le site de l'**Unesco** pour faire face au changement climatique.  
<http://fr.unesco.org/themes/faire-face-au-changement-climatique>
- **L'internationale de l'éducation COP 22** : *l'éducation, le moteur de l'avenir*  
[https://www.ei-ie.org/fr/news/news\\_details/4189](https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/4189)

## Ont participé à ce numéro :

Laurent ESCURE  
Secrétaire général - UNSA Éducation

Claire BORDAS  
Directrice Publication - UNSA Éducation

Karine AUTISSIER  
Secrétaire nationale - Secteur Société

Secteur Société  
Carine AOUN-BOUDOT  
Conseillère nationale  
Égalité femme - homme / discriminations

Secteur Communication  
Claudie ALLAIRE  
Conseillère nationale  
Chargée de mission " gestion "

Laurence JACQUEY  
Conseillère nationale - Maquettiste

Crédit photo  
Pixabay.com-Photopin-  
Recherche avancée image google  
COP22

# Questions d'Éduc.

N°024 - Octobre 2016

Collection Dosiers UNSA Éducation  
www.unsa-education.com

## Grande pauvreté et réussite éducative

La Fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



*Un nouveau souffle  
pour la société  
et le syndicalisme*



Congrès national  
de l'UNSA Éducation  
Grenoble, mars 2016

# OXYGÈNE(S)

nouvelle société solidaire et éducative

Manifeste pour une

